AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1074
FR0000054900-FS0386

13 juin 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TELEVISION FRANCAISE 1

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 juin 2014, la société First Eagle Investment Management, LLC (1345, Avenue of the Americas, New York, NY 10105-4300, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 juin 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TELEVISION FRANCAISE 1 et détenir, pour le compte desdits fonds, 10 357 475 actions TELEVISION FRANCAISE 1 représentant autant de droits de vote, soit 4,90% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TELEVISION FRANCAISE 1 sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 211 373 114 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.